

L'Écho Blacarvillais

Bulletin Municipal n°18 de Saint-Mards-de-Blacarville - Hiver 2025

EDITO

C'est avec plaisir que je vous retrouverai toujours aussi nombreux pour la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 23 janvier 2026.

Dans ce numéro, vous trouverez des informations utiles concernant le prochain recensement, les nouvelles modalités de scrutin concernant les élections municipales à venir, ainsi que des nouvelles concernant certaines activités implantées sur notre commune.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Maire Didier SWERTVAEGER

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) « Les P'TITS BLACARVILLAIS »



L'association des parents d'élèves de l'école de Saint-Mards-de-Blacarville poursuit son engagement en faveur des enfants. Lors de l'assemblée générale, le bureau a été renouvelé (Mme Diallo, Mme Masson, Mme Jodts, Mme Guldner, Mme Marais, Mme Nicolas). Toutes ont réaffirmé leur volonté de renforcer les liens entre les familles, les enseignants et la commune.

Au programme de cette année :

- la vente de chocolat Jeff de Bruges
- l'atelier de Noël en partenariat avec le comité des fêtes le dimanche 7 Décembre
- la tombola de la galette des rois
- le loto, le dimanche 8 Février
- les « Foulées Blacarvillaises », le dimanche 29 Mars
- la kermesse (date à confirmer)

Et la traditionnelle vente de goûter avant chaque période de vacances.

Les bénéfices permettront de soutenir les divers projets de l'école. Notre objectif est d'offrir aux enfants de belles expériences et de créer des moments conviviaux pour toutes les familles du village.

L'association invite tous les parents souhaitant s'impliquer, même ponctuellement, à rejoindre l'équipe.



VOIRIE

Les riverains l'attendaient depuis plusieurs années : La rue de l'Église a enfin été refaite.

Depuis la remise en état beaucoup d'enfants en profitent pour faire du vélo, alors évitez d'appuyer sur l'accélérateur. La rue est limitée à 50 km/h même si vous êtes en retard pour l'école

Le programme voirie pour 2026 sera revu en avril 2026.

Nous vous rappelons que vous devez tailler les haies et élaguer les arbres qui débordent sur le domaine public. Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

VIDEO PROTECTION

Plusieurs caméras de vidéo protection ont été installées et mises en service autour de l'église, de la salle communale et de la mairie. Conformément à la loi, aucun intérieur de propriétés privées n'apparaît sur les vidéos.

Elles pourront être utilisées :

- Pour la prévention et la constatation des atteintes à la sécurité des personnes et des biens,
- Pour la prévention et la constatation des vols ou des trafics de stupéfiants
- Pour la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets, la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords.
- La constatation des infractions aux règles de la circulation. 2 caméras permettant d'identifier les plaques minéralogiques ont également été installées. Ces informations ne pourront être exploitées que par la Gendarmerie ou la Police. Les autres caméras sont exploitables par les personnes préalablement déclarées à la préfecture.

FIBRE

« La fibre optique devient obligatoire dès 2025 pour toutes les nouvelles souscriptions Internet, et l'ADSL sera totalement arrêté en 2030, selon le calendrier officiel annoncé par Orange. La fermeture du réseau cuivre se fait progressivement, commune par commune. »

Pour notre commune de Saint-Mards-de-Blacarville, la fermeture commerciale, c'est-à-dire la fin des nouvelles souscriptions cuivre (téléphonie, internet ADSL), est prévue pour le 01/01/2026.

Par contre la date de fermeture technique c'est-à-dire l'utilisation du réseau cuivre n'est pas encore planifiée mais pourrait intervenir dès 2027.

Normalement, notre commune est maintenant entièrement raccordée à la fibre. Pour éviter les problèmes de connexion au dernier moment, nous vous conseillons de passer dès maintenant à la fibre et de ne pas attendre l'échéance.

Rappel du site à consulter pour toutes vos demandes concernant la fibre : <https://eure-normandie-thd.fr/>

Accueil en Mairie : Lundi : 15h00 à 18h00 - Mercredi : 11h00 à 14h00 - Jeudi : 15h00 à 18h00

☎ : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 & 13h30 à 18h00 sauf mercredi et vendredi après midi

02.32.41.19.92 - saint-mards-de-blacarville@wanadoo.fr

LE HARAS DU HAUT CHÊNE

Le Haras du Haut Chêne est une structure récente et moderne, située au 4 rue de l'école à Saint Mards de Blacarville.

Il est conçu pour le bien-être des chevaux et le confort des cavaliers.

Il dispose d'installations de qualité :

- un manège de 40 x 20 m,
- une carrière de 70 x 40 m,
- 24 boxes,
- une sellerie,
- et deux aires de préparation.

Le haras propose :

- la pension pour chevaux,
- des cours d'équitation,
- et une activité de commerce de chevaux.

Le Haras du Haut Chêne allie confort, performance et passion du cheval.
Un lieu idéal pour progresser et partager l'amour des chevaux.



L'ÉCOLE MAXIME MARCHAND

L'école accueille 103 élèves répartis dans 5 classes

Directrice de l'école :

Mme Sandrine GUILLEMARD

TEL 02 32 41 23 89 / 06 83 14 97 35

Petite et moyenne sections :

Fabienne DERENSY,

Karine PIETRINI (ATSEM)

Moyenne et grande sections :

Charline JAMES,

Ingrid HAMELET (ATSEM)

CP/ CE1 : Sandrine GUILLEMARD

et Blandine AUBIN (le lundi)

CE1/CE2 : Faustine BERNARD

CM1/CM2 : Jérôme LAVILLE

Les horaires de l'école :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de
8h30 à 12h / de 13h30 à 16h

L'accueil périscolaire de 7h30 à
8h30 / de 16h à 18h30

LE CLUB LES MUGUETS

Le Club « les Muguets » accueille avec plaisir de nouveaux adhérents pour l'année 2026.
La cotisation annuelle est fixée à 28 euros.

Le club se réunit le premier et le troisième mercredi de chaque mois, pour partager un moment convivial autour de jeux et d'un goûter.

Une sortie annuelle vient également ponctuer l'année dans la bonne humeur.

Venez nous rejoindre, pour partager des moments chaleureux et amicaux.

Réunion à la salle des fêtes de Saint Mards de Blacarville.

Renseignements et inscriptions auprès de Mme Goulley Yveline (TEL 06 83 46 46 80)



ÉLECTIONS MUNICIPALES EN 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Les modalités électorales ont changé depuis les dernières élections de 2020.

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants qui représentent 70% des communes françaises qui seront désormais soumises aux mêmes règles électorales que les communes de plus de 1000 habitants.

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le panachage, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres, ne sera plus autorisé, ainsi que la modification de l'ordre de présentation lors du vote.

Le passage à ce mode de scrutin implique un dépôt de listes complètes de candidats.

Toutefois, une dérogation a été instituée pour les communes de moins de 1000 habitants.

Pour les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 500 et 999 habitants, l'effectif légal du Conseil Municipal est de 15 membres. Les listes devront comporter au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats.

Jusqu'aux élections de 2020, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Lors des prochaines élections municipales en mars 2026, le mode de scrutin sera un scrutin de liste.

Au premier tour de scrutin, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés (y compris celle qui a obtenu la moitié des sièges) à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue, il est procédé à un second tour, seules les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir.

La répartition des sièges se fait alors comme au premier tour.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Rendez-vous le vendredi 23 janvier 2026 à 19h à la salle des fêtes communale pour célébrer la nouvelle année et partager le verre de l'amitié.

Les nouveaux habitants sont invités à se faire connaître auprès de la Mairie afin de recevoir ce jour un cadeau de bienvenue pour leur installation dans notre commune.

Nous vous espérons nombreux afin de vous retrouver ou de faire votre connaissance.

INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

En vue des prochaines élections, pensez à vous inscrire sur la liste électorale

- Soit en Mairie avant le 6 février 2026
- Soit par internet, sur le site elections.gouv.fr avant le 4 février 2026

LE COMITÉ DES FÊTES « SAINT MARDS EN FÊTE »

Le comité des fêtes de St Mards est enchanté d'avoir reçu près de 90 convives le samedi 27 septembre pour une soirée aux saveurs antillaises avec un colombo de poulet et un punch maison. La soirée s'est terminée aux alentours de 2h30 du matin.

Nous donnons RDV aux enfants pour notre événement de Noël qui aura lieu le dimanche 7 décembre.

Je tiens à vous faire part de mon départ de la présidence du comité au 31 décembre après plusieurs années d'investissement et de dynamisme. Ce fut un plaisir de vous retrouver à chaque fois lors de nos différentes manifestations. Mais rassurez-vous ! Le comité des fêtes poursuit ses activités. Avec déjà au programme : un repas le 14 mars, la Saint Médard, le week-end du 6 et 7 juin, un repas en octobre et l'événement de Noël.

Si vous souhaitez rejoindre le comité, n'hésitez pas à vous faire connaître : saintmardsenfete@gmail.com.
Le comité vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

LES AMIS DU PATRIMOINE BLACARVILLAIS

Notre association a pour but de concourir à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine existant, présent ou à venir de notre commune, de récolter des fonds pour financer des opérations de restauration, de conservation, d'entretien, de valorisation du patrimoine communal (bâtiment, mobilier, objet d'art).

Cette année, nous avons dans un premier temps entrepris le projet de restauration de **la Croix des Magnans**, un élément emblématique de notre héritage local.

Le 17 mai, nous avons organisé le festival **PIERRES EN LUMIERES** avec une exposition artistique (peintures, papier découpé, bois flotté), suivie d'une promenade dans la campagne, d'un LOTO et d'une illumination aux bougies de l'église Saint Médard.

La statue Saint Michel a fait l'objet d'une restauration par **l'atelier Giordani**.

Grâce à la commune de Saint Mards, **une partie des vitraux de l'église** a pu être rénovée par **l'atelier Gouty**.

Le 24 août « **les bielles d'antan** » défilé de tracteurs, de voitures anciennes, baptêmes moto et buvette, les bénéfices de cette journée servent à la restauration du patrimoine blacarvillais.

Pour l'année 2026

- Les 29, 30 et 31 mai : « PIERRES EN LUMIERES »
- Le 23 août : « LES BIELLES D'ANTAN »
- Le 13 décembre : « LE MARCHE DE NOEL »

Sans oublier le **14 décembre 2025** dans la salle des fêtes « **LE MARCHE DE NOEL** »

Nous passerons prochainement vous proposer le calendrier 2026.

Encore un grand merci pour votre soutien.

Les Amis du Patrimoine Blacarvillais
Claude Coutey, Président : TEL 06 04 47 12 22
claudc.coutey@outlook.com

DÉS NOUVELLES DES COMMERCES DE SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE

L'épicerie *l'Eure dans l'Bocal* (10, route de Quillebeuf) a fêté sa troisième année. Son gérant, Denis, dresse un bilan positif de l'évolution de son activité. Il dit avoir une clientèle en progression, lente, mais suffisante pour pérenniser l'épicerie. Au point qu'il envisage même d'embaucher une personne à temps partiel l'an prochain.

L'épicerie fonctionne sur le principe du zéro déchet (il faut venir avec ses contenants, mais des sacs en kraft sont à disposition et le patron peut le cas échéant prêter des bocaux si vous avez oublié les vôtres)- et vend des produits bio et locaux autant que possible.

On y trouve un peu de tout : des produits alimentaires frais (fruits et légumes, produits de la ferme (viandes, produits laitiers), des produits secs (farines, céréales, etc.), des boissons, des produits cosmétiques, des produits ménagers, des épices, du thé, du café, du chocolat, et même des bouillons déshydratés, du tahine, de l'agar-agar, du sirop d'érable ou du ketchup bio. Elle est ouverte tous les jours sauf dimanche et lundi de 9h à 13h et de 15h à 19h, et ferme à 18h le samedi.

La Ferme de Germare de Karine et Alex qui propose des produits laitiers (crème fraîche, yaourts, crèmes desserts, beurres, fromages), des produits carnés (poulets, porc, bœuf) et des œufs, a eu la fierté de se voir décerner deux médailles au Salon de l'Agriculture 2025 : une médaille d'or pour ses yaourts nature, et une médaille de bronze pour sa crème caramel au beurre salé. Ces récompenses reconnaissent la qualité des produits de la ferme, en matière de texture, de couleur et de goût. Alex et Karine pensent que le choix qu'ils ont fait de ne nourrir leurs vaches qu'à l'herbe, ou au foin en hiver, permet à leurs produits laitiers d'être moins acides que des équivalents fabriqués avec du lait de vaches nourries aux céréales ensilées, et donc d'avoir un goût plus doux.

Les produits de la ferme de Germare sont disponibles aux marchés de Pont-Audemer le lundi et le vendredi matin, mais aussi sur la commune de Saint-Mards-de-Blacarville le samedi matin de 9h à 12h30, à la ferme, 4 impasse de Germare.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2026



Cette année, la commune de Saint Mards de Blacarville réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **18 janvier 2026**

Contactez la commune : **TEL 02 32 41 19 92 / saint-mards-de-blacarville@orange.fr**

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2- Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

3- Identifier les **besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

Madame Brigitte Maillard, Adjointe au Maire : TEL 02 32 41 19 92 / saint-mards-de-blacarville@orange.fr

Deux agents recenseurs (Madame Sophie Quimbel et Monsieur Bruno Gilard) auront la charge de distribuer les documents et de vous rencontrer le cas échéant.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (TEOMI)

La mise en place de la TEOMi commencera le 1 janvier 2026

Du 1^{er} janvier au 31 août 2025, le ramassage des poubelles noires sera toujours hebdomadaire **mais à partir du mois de septembre, le ramassage se fera toutes les 2 semaines.**

Au moment où nous écrivons cet article, nous n'avons pas le calendrier de ramassage mais nous le communiquerons dès que possible via l'application PANNEAU POCKET.

Pour les personnes habitant la rue des Sources, un bac collectif sera installé. Chaque habitant possédera une carte magnétique pour l'ouverture.

Méthodologie du calcul pour rappel :

Nous avons expliqué le nouveau mode de calcul dans notre précédent Bulletin Municipal.

Le principe de calcul n'a pas changé.

La part fixe : base fiscale TF x Taux fixe (75% du taux 2024). Taux 2025 non encore voté

La part variable : 0.02€/litre soit :

- 2.40€ par levée d'un bac de 120 litres et 7.20€ pour un bac de 360 litres.
- Pour le bac collectif, sacs de 50 litres, facturation de **1,00 € pour chaque ouverture.**

Un simulateur de calcul de la TEOMi mis en ligne par PRECOVAL, ne sera opérationnel que pour la fin de l'année (fonction de la date de vote du taux).

La facturation se fera à « la levée » ou à « l'ouverture » quelque soit le taux de remplissage du bac ou du sac.

Bonnes habitudes à prendre

Remplissez vos poubelles au maximum pour diminuer le nombre de levées.

Ne laissez pas vos poubelles sur le bord de la route car les éboueurs feront une levée automatique de vos poubelles même si elles sont vides.

Ne jetez pas vos déchets n'importe où : Pour rappel le code pénal prévoit des amendes allant de 68€ à 1500 € pour les dépôts sauvages.